

Compendium historique de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem

- 314** : Concile d'Ancyre qui se prononce en faveur de la mise à l'écart des lépreux à l'intérieur des églises avec les énergumènes.
- 370** : Saint-Basile fit construire aux portes de Césarée un vaste hôpital. Cet hôpital fut ouvert à toutes les misères et souffrances de l'humanité, mais plus spécialement destiné à servir d'asile aux lépreux.
- 1099** : Prise de Jérusalem par les croisés. Les chevaliers malades ou atteint de maladies graves vinrent se faire soigner à l'Hôpital Saint-Lazare.
- 1134-1135** : Création du couvent de Seedorf (Suisse) et de l'hôpital de Burton Lazars (Angleterre).
- 1151** : Mise en place de l'accompagnement, assistance et service : un frère sain pour un frère lépreux.
- 1154** : Le Roi de France, Louis VII (dit le Pieux), se fait accompagner en France de douze chevaliers de l'Ordre de Saint-Lazare. Il leur donne le domaine royal de Boigny près d'Orléans.
- 1187** : Lors de la prise de Jérusalem par Sallah-al-Dhîn, celui-ci prit l'hôpital de l'Ordre sous sa propre protection et autorisa les pauvres de la ville qui ne pouvaient pas payer la rançon, de quitter les murs de Jérusalem par la porte de Saint-Ladre et de trouver refuge à l'hôpital de l'Ordre.
- 1179** : Le concile de Latran reconnaît aux léproseries une place autonome parmi les institutions religieuses, bénéficiant notamment de leurs propres chapelains, chapelles et cimetières.
- 1191** : Les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Lazare participent à la prise de Saint-Jean d'Acre.
- 1193** : Le Saint-Siège approuve officiellement les services religieux de l'Ordre de Saint-Lazare et les chapelains choisis par l'Ordre.
- 1195** : L'Ordre de St Lazare acquiert la responsabilité de la défense des châteaux de Zeltha el-Kharbet et Djemerlah el-Madjel.
- 1199** : L'Ordre est officialisé en Occident et l'utilisation de la règle de Saint-Augustin est approuvée par le pape Innocent III.
- 1211** : La création du prieuré de Capoue (Italie) qui donne naissance en 1572 à l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
- 1227** : L'ordre est aux côtés de l'Empereur croisé Frédéric II de Hohenstaufen, Roi de Jérusalem.
- 1240** : L'Ordre de Saint-Lazare s'établit à Acre.
- 1244** : Reconnaissance officielle de l'Ordre par le pape comme Ordre militaire. Le 8 octobre de la même année, sur la plaine située entre Ascalon et Gaza, nommée la Forbie, le chroniqueur Salimbene de Adam explique que « les chevaliers lépreux de la maison de St-Lazare ont tous été tués ».
- 1249** : Les frères de Saint-Lazare prennent une part active au combat de Damiette et à la bataille de la Mansurah aux cotés de Louis IX « Saint Louis ».
- 1250** : L'Ordre est officiellement placé aux côtés des autres ordres militaires.
- 1253** : L'Ordre envoie une pétition au pape Innocent IV et obtient son autorisation de nommer un Grand Maître non issu des chevaliers lépreux. Le pape donna également son approbation pour que la fonction des frères sains fût étendue à la « défense de la Sainte Croix ».
- 1254** : L'Ordre devient indépendant de la juridiction ordinaire et est exempté de toutes redevances. Il obtient d'avoir dans toutes ses possessions (y compris en Europe) sa chapelle et son cimetière.
- 1255** : Le pape Alexandre IV confirme la règle de Saint-Augustin aux frères de Saint-Lazare.

1256 : Les dénominations « l'hôpital » ou la « maison des lépreux de Saint-Lazare de Jérusalem » sont transformées par le pape en « couvent de nobles chevaliers et autres, tant sains que lépreux, luttant contre les ennemis de la foi ».

1257 : Le terme de « *militia* » est ajouté par le pape Alexandre IV.

1260 : La règle du Temple stipule que tout frère atteint de la lèpre doit se retirer de l'Ordre, rendre son habit en échange de celui de Saint-Lazare.

1262 : Le pape Urbain IV concède à l'Ordre le privilège d'exemption à la juridiction ordinaire, plus précisément celle d'Acre. Désormais, l'Ordre de Saint-Lazare ne relèvera que de l'autorité apostolique.

1265 : Le pape Clément V confirme l'implantation de l'Ordre de Saint-Lazare en Occident et demande que toute personne - homme, femme, clerc, laïc - atteint de la lèpre soit désignée aux frères et procureurs de Saint-Lazare.

1291 : Lors du siège de Saint-Jean d'Acre, ils sont, avec les chevaliers des autres Ordres, les défenseurs de la dernière citadelle des Chrétiens en Orient.

1308 : Philippe IV le Bel prend l'ensemble des Chevaliers de Saint-Lazare sous sa garde et protection, qui depuis lors, devint héréditaire.

1317 : Philippe V Le Long maintient l'Ordre dans les privilèges de haute et basse justice de Boigny.

1318 : Le pape Jean XXII, par une bulle, déclare que désormais le Grand-Maître et les frères relèveraient immédiatement du Pontife romain et que nul évêque n'aurait droit sur eux.

1368 : Le concile de Lavaur précise « *qu'il faut aimer d'une manière particulière et entourer d'une affection toute fraternelle les fidèles que le jugement de Dieu frappe de cette plaie terrible* ».

1469 : En Angleterre, Guillaume Sutton et les frères de l'hôpital de Burton obtinrent du pape Paul II (Grand-Maître des Hospitaliers du S'-Esprit) une bulle « *autorisant à perpétuité les frères de cette maison à élire un supérieur tel qu'ils jugeraient à propos pour le spirituel et pour le temporel, sans avoir recours au Grand-Maître* ».

1490 : Le pape Innocent VIII tente de supprimer l'Ordre de Saint-Lazare et de l'unir avec tous ses biens à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

1517 : Le Prieuré de Capoue se détache du Grand Magistère de Boigny et constitue une branche distincte de l'Ordre. En Allemagne et en Suisse, lors de la réforme, l'Ordre est dépossédé de ses biens.

1534 : Le roi d'Angleterre Henri VIII dissout le Prieuré de Burton Lazars regroupant les léproseries, maladreries, églises d'Angleterre, Ecosse et Irlande et réunit les biens de l'Ordre au domaine royal.

1543 : François I^{er}, au cours d'une déclaration, donne l'ordre de faire révision des privilèges octroyés à ces institutions. Ce sera le début d'une réforme qui se terminera par la remise de tous les biens des léproseries au Grand Aumônier, le cardinal de Meudon.

1581 : Les chevaliers entrant dans l'Ordre de Saint-Lazare devaient établir quatre quartiers de noblesse tant maternels que paternels.

1595 : Un arrêté du Parlement de Paris ordonne la fermeture définitive de toutes les léproseries. L'ensemble de leur bien est dévolu aux Hôpitaux Généraux.

1607 : Henri IV, en accord avec le Saint-Siège, crée l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et empêche l'extinction de l'Ordre de Saint-Lazare.

1612 : Des navires sous pavillon des Ordres Unis mènent des expéditions en Afrique sur le Niger.

1668 : Le Pape Clément IX confirme l'existence et la continuité de l'Ordre de Saint-Lazare.

1672 : L'édit royal permet à l'Ordre d'être pourvu d'une dotation, constituée de toutes les propriétés foncières, tous les biens, droits et revenus des Ordres éteints ou supprimés. Par ailleurs, tous les hôpitaux, léproseries et autres institutions hospitalières lui furent attribuées.

1669 : Le Marquis de Louvois, Vicaire Général de l'Ordre de Saint-Lazare, crée une école de marine.

1677 : Une académie de Marine est également créée.

1679-1680 : L'Ordre de Saint-Lazare recouvre près de 400.000 livres de rentes aliénées.

1688 : Fin de l'aventure maritime après le traité d'Aix-la-Chapelle, plusieurs chevaliers-commandants de vaisseaux s'illustrèrent dans nombres de combats navals, de l'Atlantique à Pondichéry.

1693 : Les édits de mars et avril ordonnés par Louis XIV, ordonne la désunion des biens unis aux Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

1696 : Les chevaliers postulant à l'Ordre de Saint-Lazare devaient établir huit quartiers de noblesse tant maternels que paternels.

1720 : Louis XV voulut donner à l'Ordre une marque particulière d'estime et de bienveillance. Les princes de sang commencent à en devenir les Grands Maîtres, mais avec des fonctions honorifiques.

1727 : Tous les chevaliers doivent être nobles.

1741 : Les Ordres unis comptent quatre cent quarante chevaliers parmi leurs rangs.

1757 : Les chevaliers, lors de leur intronisation, doivent verser mille livres et posséder quatre quartiers de noblesse paternels (le récipiendaire inclus).

1772 : Les Ordres furent sécularisés par la bulle « *Militarium ordinum institutio* » du pape Clément XIV. Ils perdirent leurs caractères religieux pour devenir des institutions laïques proposant à leurs membres une règle de vie spirituelle.

1779 : Un règlement de *Monsieur*, Frère du Roi (futur Louis XVIII), Grand Maître des Ordres royaux réunis, stipule que l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel sera désormais consacré uniquement aux Elèves de l'Ecole Royale militaire.

1788: Nomination des 20 derniers chevaliers de Notre Dame du Mont-Carmel.

1791 : L'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem est supprimé par le décret du 30 juillet et ses biens aliénés par le décret des 17-28 mars 1792.

1792-1801 : L'Ordre de Saint-Lazare continue de recevoir de nouveaux chevaliers pendant la période d'immigration Louis XVIII, en exil, remet le cordon de l'Ordre au Tsar Paul I^{er} de Russie et notamment un important contingent de chevaliers orthodoxes russes par l'intermédiaire du comte de Cossé-Brissac.

1826 : De nouvelles nominations ont lieu sous la protection de Charles X et ce jusqu'en 1830.

1841 : Le collège des Officiers rencontre le Patriarche Maximos III Mazloup lors de son séjour à Paris et obtient la protection spirituelle du Patriarcat Grec-Melkite Catholique.

1841 et 1909 : De nombreuses nominations de chevaliers de Saint-Lazare furent prononcées par les Patriarches successifs.

1909 : Cyrille VIII Ghéa propose au chevalier Paul Watrin de rétablir la Chancellerie de l'Ordre de Saint-Lazare en France.

1910 : Rétablissement de la chancellerie.

1924 : L'Ordre de Saint-Lazare est réintroduit dans le cadre juridique de la République Française, grâce à l'action du Bailli comte Michel de Pierredon, Ministre plénipotentiaire de l'Ordre de Malte.

1930 : François de Paule de Bourbon et de la Torre, duc de Séville est nommé Lieutenant Général du Grand-Magistère.

1933 : Des règles et statuts sont de nouveau rédigés en tenant compte des réalités modernes, l'état de Dame est créé en souvenir des initiales Sœurs de Saint-Lazare qui soignaient les lépreuses et le statut des chevaliers orthodoxes, anglicans et protestants est officialisé.

1942 : Le Grand Magistère de l'Ordre de Saint-Lazare crée « le corps des *Volontaires Secouristes de l'Ordre de Saint-Lazare* » Sa mission était de prêter secours aux opérations de sauvetage et de secourisme provoquées par les événements de guerre ou par des sinistres divers.

1946 - 1993 : L'Ordre fut reconnu par plusieurs gouvernements : l'Espagne en 1946, la Bolivie en 1950, l'Argentine en 1951 puis par la suite, le Canada en 1963, le Sénégal en 1971, l'Autriche en 1977, la Croatie en 1992 et la Hongrie en 1993.

1996 : Construction de l'Hôpital Saint-Lazare de Nova Huta de Cracovie après 5 années de rencontre avec le Saint-Père, le Pape Jean-Paul II et toute l'équipe de direction des œuvres hospitalières de l'Ordre de Saint-Lazare.

2004 : Naissance de la branche dite d'Orléans. SAR le prince Charles-Philippe d'Orléans, duc d'Anjou, prince du sang devient le 49^e Grand Maître de l'Ordre, renouant ainsi avec la volonté de Louis XV de nommer à la tête de l'Ordre un prince de sang. Monseigneur le comte de Paris, duc de France, Chef de la Maison Royale de France, *fons honorum*, confirme sa protection temporelle.

2005 : Confirmation de la protection spirituelle de Son Eminence le Cardinal Laszlo Paskai OFM, Archevêque émérite d'Esztergom-Budapest, Primat émérite de Hongrie, rétablissant ainsi un lien direct avec l'Eglise catholique. Une nouvelle mission est dévolue à l'Ordre autour de la problématique de l'eau.

2006 : Nouvelle charte constitutionnelle adoptant une nouvelle « règle de vie » des membres de l'Ordre de Saint-Lazare.

2007 : La Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur autorise l'Ordre de Saint-Lazare à utiliser en France comme dans le reste du monde « Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem » et le Grand Maître de l'Ordre pourra utiliser le titre de sa fonction, sous sa forme légitime et traditionnelle de *Magnus Magister*. L'Ordre de Saint-Lazare est reconnu par le gouvernement français comme une institution ancienne, caritative et spirituelle.

2010 : Démission du Grand Maître de l'Ordre, SAR le prince d'Orléans, duc d'Anjou. L'Ordre est alors dirigé par un administrateur général, Monseigneur Richard Garrard, Evêque anglican, Grand Prieur spirituel de l'Ordre en attendant l'élection du 50^{ème} Grand Maître.

2011 : Création de la commanderie de Saint-Lazare de la Terre Sainte, permettant de renouer avec le berceau originel de l'Ordre.

2012 : Le siège international de l'Ordre est transféré du couvent de Seedorf (Suisse) dans la ville sainte de Jérusalem.